

Les démarches liées au certificat d'immatriculation (ex : carte grise) se font à présent de manière complètement dématérialisée sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Attention : certains sites web trompeurs utilisent un aspect graphique ressemblant à celui de l'ANTS faisant payer les demandes de certificat d'immatriculation à prix plus important.

Informations sur ces pratiques + vrai coût : [manuel explicatif](#)

Si vous rencontrez des difficultés avec votre demande de certificat d'immatriculation, vous avez la possibilité de faire la demande via un garage automobile agréé par la préfecture : [garage Lezat-sur-Leze](#)

En cas de perte de votre certificat d'immatriculation, consultez ce [guide explicatif](#)